

## S.C.P. DES MARCHES DE BRETAGNE

Zone de la Meslais  
4, rue Pierre Harel  
**35133 LECOUSSE**  
tél 02 99 94 43 09 fax 02 99 99 87 23

2 bis place de la République  
**35300 FOUGERES**  
Tél 02 99 99 04 40 fax 02 99 99 75 36

47, Bd du Maréchal Leclerc  
**35 460 ST BRICE EN COGLES**  
tél 02 99 18 55 84 fax 02 99 18 56 77

Y. FOUQUE

G. GOUNOT  
R. VAN GRINSVEN

J-P. LE PAGE

F. DONON  
G. MANCEAU

J-O DESMAREZ

## LETTRE D'INFORMATION MARS 2019

### Mise à l'herbe des bovins, pensez à la complémentation en oligo-éléments !

2018 a été particulièrement rude au niveau climat... fortes pluies, canicule... le duo de choc pour l'installation des carences en oligo-éléments et vitamines dans les élevages ! Le sol vit en effet au rythme de la météorologie : précipitations, sécheresse jouent sur le lessivage ou l'immobilisation des oligo-éléments, limitant l'assimilation par les plantes.

Les **carences chez les animaux sont sources de nombreuses conséquences cliniques et zootechniques** : pertes de production, baisse de fertilité, réduction du transfert d'immunité colostrale et pathologies néonatales.

Pour compléter vos animaux, diverses solutions adaptées à chaque conduite d'élevage existent : bolus, galets effervescents, granulés. Ces différentes solutions sont **plus efficaces et économiques que les seaux à lécher**, la **bonne prise des oligo-éléments est assurée** ! Avec les seaux, il n'y a aucune maîtrise de la prise réelle et les oligo-éléments sont dégradés au fil du temps.

Les bolus

« **Oligovet**



**Pâturages** » existent en différentes tailles, permettant de compléter depuis les génisses à partir de 100Kg de poids jusqu'aux vaches adultes !

### Offre du moment :

Pour 10 bolus achetés, 1 bolus offert. Profitez-en !

### Offre du moment :

Les 5 doses individuelles de Rispoval intranasal sont au même prix que le flacon de 5 doses.

|   |                             |   |
|---|-----------------------------|---|
|  | <b>Bolus</b>                | La solution individuelle et maîtrisée. Les bolus Pâturage vous assurent une libération régulière pendant 7 à 8 mois.  |
|  | <b>Galets effervescents</b> | <b>Complémentation collective.</b> A mettre dans l'eau de boisson. Utilisable en cure de 5 jours tous les mois en cas de carence ou tous les 2 à 3 mois en entretien. |

### Attention aux pneumonies !

La fin de l'hiver est souvent une période à risque important de pneumonie notamment chez les veaux. La concentration dans les bâtiments, l'humidité et l'alternance chaud/froid sont propices au développement des pneumonies.

Le principal moyen à court terme d'éviter que les troubles respiratoires n'arrivent dans votre exploitation est le recours à la vaccination.

**Rispoval intranasal** permet une mise en place d'immunité rapide, efficace et durable contre les virus du RS et du Pi3. En 10 jours post administration, les veaux sont protégés pendant 3 mois.

Nous pouvons également vous accompagner dans la démarche de prévention, en effectuant par exemple un audit de votre bâtiment veau. N'hésitez pas à nous solliciter !

## Biosécurité : la mise à l'herbe se prépare

La mise à l'herbe approche. Pensez à nettoyer les abreuvoirs, nourrisseurs restés au pâturage pendant l'hiver. Ils ont éventuellement pu être contaminés par la faune sauvage pendant la saison hivernale.

Le pâturage est aussi une période à risque de contamination soit par les élevages voisins soit par la faune sauvage :

Concernant les animaux du voisinage, les haies naturelles et les systèmes de doubles clôtures évitant les contacts proches (« de mufler à mufler ») sont de bonnes solutions. Il est également possible de se concerter avec ses voisins pour ne pas sortir au même moment des bovins sur des parcelles contiguës.

Pour les animaux de la faune sauvage, bien qu'impossible à éviter à 100%, la limitation de pratiques à risque peut diminuer la transmission de maladies graves. Les **principales recommandations** sont :

- Ne pas poser les aliments (fourrage, pierre à lécher, concentré...) à même le sol dans les pâtures.
- Empêcher l'accès des animaux à des points d'abreuvement naturels de la faune sauvage (source, étang, rivière...)
- Nettoyer régulièrement les nourrisseurs, bacs à eau, râteliers...
- Empêcher l'accès des animaux, quand cela est possible, à des zones d'abri ou de vie de la faune sauvage :
  - o Eaux stagnantes (gîtes à moustique, vecteur de la F.C.O.)
  - o Broussailles, zones ombragées et humides (gîtes à tique, vecteur de la Fièvre Q, de la piroplasmose, de l'ehrlichiose...).
  - o Terrier de blaireau...

## Les brèves du moment

### Rupture de la Génixine :

Tous les médicaments injectables à base de flunixin (Génixine, Finadyne, ...) ont été retirés du marché en raison de la présence d'une molécule jugée potentiellement dangereuse pour le consommateur par l'ANSES.

Les autres alternatives sont : Tolfine (temps d'attente lait nul et durée d'action 48h) et Métacam (temps d'attente lait 5 jours et durée d'action 3 jours).

**Catalogue « Gamme complémentaire » disponible !** Dans celui-ci, vous trouverez une partie « arbre décisionnel » vous permettant de trouver facilement le produit qu'il vous faut selon la problématique que vous rencontrez (diarrhée de veaux, pneumonie, dermatite...). La Gamme complémentaire regroupe toutes les alternatives aux médicaments classiques dont certains sont acceptés en agriculture biologique. N'hésitez pas en demander un exemplaire au moment d'un passage dans l'une de nos structures !

## Les rendez-vous de mars

- **Jeudi 7 mars 14h : Réunion d'information « Gestion du Parasitisme ».** Pour s'informer des enjeux actuels de la gestion du parasitisme dans vos exploitations et connaître nos offres d'accompagnement dans ce domaine.
- **Jeudi 21 mars 14h : formation écornage.** Les buts de cette formation sont :
  - o De savoir quels sont les moyens les plus adaptés pour gérer la douleur du veau
  - o D'apprendre la technique d'anesthésie du nerf cornal
  - o De vous exercer à la fois à la technique d'anesthésie mais aussi à la pratique de l'écornage avec un matériel adapté



### Le saviez-vous ?

Un débroussaillage 1 mètre en arrière des clôtures réduit l'exposition des animaux aux tiques de manière considérable.



N'hésitez pas à vous inscrire !